



CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MAI 2023
DE LA COMMUNE DE SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE
PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-trois, le 9 mai 2023, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE, se sont réunis à 20H dans la salle du conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 5 mai 2023.

Personnes présentes :

Le président : Frédéric MILLET

Les membres du conseil :

Odile PINTURIER, Hervé DUQUESNE, Didier CHAMBON, Didier MASSACRIER, Jean LESQUIR, Frédéric MILLET, Sylvie DALLERY, Christophe VACHERON, Sandrine MARECHET, Julien DELHEUR ; Isabelle BRUNEL. Valérie GUILLAUME, Serge LOMBARDIN, Julien DELHEUR

Secrétaire de séance : Sandrine MARECHET

Absents excusés Marie-Claire JASSERAND 1 pouvoir donné à Frédéric MILLET,

QUORUM : 15 en exercice-1 absent-1 pouvoir-15 votants.

ORDRE DU JOUR :

APPROBATION DU PROCES VERBAL
DELIBERATIONS
URBANISME
1-Droit de préemption
LOCATION
2-Location salle tarif communal pour un agent communal
3-Prêt de la salle des fêtes pour union des syndicats locaux de la FDSEA
4-Prêt du préau pour l'association enfant du Mékong
ENTRETIEN VOIRIE
5-Autorisation signature convention déneigement
REGIE
6-Autorisation à donner au maire de créer ou supprimer des régies
DECISIONS
Nouveau devis Blanchard installation stores école

QUESTIONS DIVERSES

Participation marché public pour les assurances couvrant les risques statutaires

Demande utilisation salle d'évolution les mercredi

INFORMATIONS DIVERSES

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU DE CONSEIL

M. le Maire invite le conseil municipal à faire d'éventuelles remarques sur le dernier PV. On note qu'il faut éviter de citer les noms des personnes. Les conseillers font quelques remarques de vocabulaire et d'orthographe et un vote est vérifié pour le nombre d'abstentions et de « contre ». Une autre correction est faite sur les membres présents. Les corrections nécessaires seront faites.

URBANISME

1-DROIT DE PREEMPTION

RAS

2-MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLUI

Le fonctionnement et l'instruction de certains dossiers ont posé un problème, ce qui a fait émerger quelques incohérences. Il s'agit d'ajuster certains points, de petites modifications. Il est possible de consulter le document complet, dans lequel les modifications sont en rouge.

Le PLUI sera ainsi en modifications légères durant toute sa durée.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer et d'approuver cette modification simplifiée n°1.

Vu le dossier présenté, le conseil municipal, après délibération approuve à l'unanimité cette modification simplifiée n°1.

Approuvé à 15 voix sur 15

LOCATION

3-LOCATION SALLE DES FETES POUR UN AGENT TARIF COMMUNAL

Un agent communal se marie et demande à réserver la salle des fêtes pour le 16 septembre au tarif des habitants de **St Georges**

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer et d'approuver cette location au tarif communal.

Vu le dossier présenté, le conseil municipal, après délibération approuve à l'unanimité cette location au tarif communal.

Approuvé à 15 voix sur 15

4 -PRET DE LA SALLE DES FETES POUR L'UNION DES SYNDICATS LOCAUX DE LA FDSEA

Ce sujet a déjà été abordé en « questions diverses ». Il faut tout de même délibérer. Nous avons évoqué de proposer le tarif des habitants de St Georges Haute Ville.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer et d'approuver cette location au tarif communal.

Vu le dossier présenté, le conseil municipal, après délibération approuve à l'unanimité cette location au tarif communal.

Approuvé à 15 voix sur 15

5-PRET DU PREAU POUR L'ASSOCIATION ENFANT DU MEKONG

Il s'agit d'organiser une petite marche avec un lieu abrité en cas de pluie. C'est une association qui parraine la scolarisation d'enfants. Ils ont besoin aussi de quelques tables et bancs. L'association propose 2 dates, dont l'une tombe sur le pique-nique de St Georges (le 10-09). Nous pouvons leur répondre que le conseil est favorable pour une gratuité le 3 septembre, mais pas le 10.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer et d'approuver le prêt de cette salle communale à titre gratuit.

Vu le dossier présenté, le conseil municipal, après délibération approuve à l'unanimité le prêt de cette salle communale à titre gratuit.

Approuvé à 15 voix sur 15

ENTRETIEN VOIRIE

La convention n'a pas encore été signée. M. Gaillard s'est engagé pour 3 ans (car la personne précédente s'est désistée) et il s'engage aussi à garder le matériel à l'abri (à vérifier). C'est une convention tripartite avec l'entreprise et les communes de Margerie et de St Georges Haute Ville. Nous étions à 72 euros, et on passe à 74 euros / heure. Sachant qu'il racle et gravillonne en même temps. M. Julien DELHEUR explique qu'il faut déjà 4 heures rien que pour passer sur la commune et qu'il est impossible de faire les deux communes en faisant les deux à la fois. S'ils ont deux tracteurs, c'est peut-être possible. La pouzzolane, stockée à part, est facturée à part. La convention donne des priorités sur les voies à débayer. Le maire précise aussi qu'il n'y a pas d'autres solutions. Il faudra poser la question pour savoir s'ils passent à un ou deux tracteurs et comment ils pensent facturer.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer et d'approuver cette convention.

Vu le dossier présenté, le conseil municipal, après délibération approuve à l'unanimité cette convention

1 abstention

Approuvé à 14 voix sur 15

REGIE

6-AUTORISATION A DONNER AU MAIRE DE CREER, MODIFIER OU SUPPRIMER DES REGIES.

On s'est rendu compte (pour l'organisation de la sortie du CCAS en juillet), que le CCAS ne pouvait pas encaisser des inscriptions (seulement des dons) ... On nous propose de voter cette délibération pour plus de souplesses dans les différentes activités proposées par la commune, de simplifier les démarches administratives. Il en sera fait de même pour le régie CCAS.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer et autoriser le Maire à créer, modifier ou supprimer une régie. Vu le dossier présenté, le conseil municipal, après délibération autorise le maire à créer, modifier et supprimer une régie.

Approuvé à 15 voix sur 15

DECISIONS

➤ NOUVEAU DEVIS BLANCHARD INSTALLATION STORES ECOLE

Le devis demandé l'année dernière avait abouti au choix de poser uniquement les stores manquants. La réactualisation de devis pour modifier maintenant les stores trop anciens qui restent marque une grosse augmentation (de 30% environ). C'est inscrit au budget et cela passera tout de même.

➤ Transfert de crédits :

La nouvelle nomenclature révèle que l'on n'a pas inscrit suffisamment au chapitre 21 (immobilisations corporelles). On va prendre de l'opération centre-bourg pour renflouer ce chapitre à hauteur de 10 000 euros.

QUESTIONS DIVERSES

❖ Participation marché public pour les assurances couvrant les risques statutaires

Aujourd'hui, la complémentaire (SMACL) permet de compléter les arrêts maladie (la CPAM ne nous indemnise pas de la totalité). Le centre de gestion essaie de faire un groupement de commande, qu'il gérerait, pour faire la même chose. Pour l'instant, on nous demande simplement si on est intéressé, sans prendre d'engagement et de participer à la démarche.

❖ Avis sur les ateliers numériques

M. le Maire nous demande notre avis par rapport aux ateliers numériques. Des adjoints sont allés à Estivareilles. C'est gratuit pour les citoyens mais payant pour la commune. Nous avons reçu plus de 20 réponses à la suite du questionnaire déposé dans les boîtes aux lettres, avec certains besoins émergents. Il s'agit de décider si c'est la commune ou le CCAS qui prend en charge les frais. St Georges se grefferait à un système mutualisé entre 4 communes, ce qui ferait baisser les coûts. Pour ½ journée / semaine, un coût total de 3000 euros environ par an (pour une intervention par semaine sauf sur les 5 semaines de congés payés de l'intervenant). C'est conçu comme un service public. L'intervenant se charge de la communication avec les personnes intéressées. C'est ouvert à tous et tout le temps, sans exigence de régularité de présence. C'est un atelier informatique qui reste convivial. Il y a aussi la possibilité de prêt de matériel gratuit sur ces interventions.

Il serait éventuellement possible de prétendre à des subventions mais nous manquons d'éléments.

A la question « qui serait pour organiser ces ateliers à charge de la commune » ? le conseil répond oui à l'unanimité.

❖ Demande utilisation salle d'évolution le mercredi

M. Le Maire précise la demande d'usage de la salle d'évolution de l'école par Dymanic'gym qui souhaite démarrer un cours de gym enfant si les inscriptions se confirment. (la salle des fêtes est prise par le twirling). La seule contrainte est liée au ménage. Il faut que l'association s'engage à nettoyer après la séance en cas de besoin.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

- **Mercredi 10 mai** : soirée Alta Villa
- **Jeudi 11 mai** : 1^{ère} rencontre sur le PLUI à 87, 19h à St Bonnet le Courreau, salle des fêtes
- **Vendredi 12 mai** : 20h, rencontre jardin botanique
- **Samedi 13 mai** : CMJ
- **Samedi 13 mai** : soirée Disco des Z'amis de St Georges
- **Dimanche 14 mai** : sortie botanique
- **Lundi 15 mai** : livraison des fleurs sur la commune
- **Jeudi 25 mai** : 18h rencontre du maire avec la paroisse
- **Vendredi 26 mai** : 18h30 Inauguration des Monts de la Balle
- **Samedi 3 juin, 9h30** : assemblée générale de la chasse du bourg.
- **Samedi 3 juin** : Karine Gandrey nous invite à l'inauguration de la maison des associations à Ecotay
- **Jeudi 8 juin à 19h** : Sury, inauguration du pôle festif l'Onyx

M. D. MASSACRIER demande où en sont les candidatures pour les cantonniers, et demande si une date a été calée pour remercier l'agent qui part en retraite en juillet. Il faut prévoir une date pour septembre.

Prochain conseil : mardi 6 juin à 20h

CLOTURE DE LA SEANCE 22h30

Arrêté le 6 juin 2023

La secrétaire de séance, Sandrine MARECHET



le Maire, Frédéric MILLET

